



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-042

Objet :

Demande de subvention : Halle des sports de Passide.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie (à 18h35)

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge – DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents : MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'ouverture en 2020 d'un lycée à Gignac, ce qui induit la création d'une halle des sports dédiée. Elle devra répondre aux besoins en termes pédagogiques de l'Education Nationale pour les 1 300 élèves qui fréquenteront le lycée.

Cette halle des sports doit également répondre à une ambition de Gignac en matière d'excellence sportive. Il serait opportun de ne pas réduire ce projet aux seuls besoins du lycée mais le programmer pour des homologations de niveau régional avec une salle dotée de gradins de 250 places.

Le principe est que la salle soit occupée pendant les temps scolaires par le lycée et durant les temps extra-scolaires par les associations sportives gignacoises.

Il convient de prévoir la conception du gymnase de type « C » Régional qui se fera en étroite collaboration avec l'Education Nationale, la direction des sports et de la jeunesse du Conseil Régional ainsi que la direction de l'éducation du Conseil Régional.

Les prescriptions minimales pour un lycée de ce type, accueillant au maximum 1 300 élèves sont :

- Une salle omnisport de 1 056m² / 7m de hauteur – espace polyvalent permettant la pratique de diverses activités sportives telles que le basket-ball, volley-ball, le hand-ball et le badminton.
- Une salle d'expression ou de combat de 361m² / 3,50 m de hauteur - salle destinée à l'enseignement de la gymnastique au sol et aux activités d'expression et de combat.
- Des vestiaires et douches
- Un espace pour le dépôt du matériel
- Des sanitaires
- Une salle des professeurs
- Une infirmerie
- Un local d'entretien
- Une tribune de 250 places

Le projet est estimé à ce jour à 4 250 000 € HT.

Il est porté par la commune de Gignac avec le soutien du Conseil Régional.

Il serait souhaitable que le Conseil départemental, dans le cadre du centre de formation et de mise en situation du SDIS qui sera situé à proximité, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, l'Etat et toute autre collectivité susceptible de nous soutenir s'associent au tour de table financier.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- Adopte le projet ainsi présenté
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possible auprès des collectivités et organismes susceptibles de nous soutenir dans la réalisation de ce projet structurant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François SOTO



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180320-DEL2018-042-DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018